

Tranquillité publique

La Ville s'engage

La tranquillité publique résulte des actions conjuguées de l'État et de la Ville. Dans la mesure de nos moyens, la municipalité adapte son dispositif au désengagement de l'État.

NOTRE pays vit une crise sociale. Argenteuil vient de connaître quelques jours compliqués par l'action de quelques dizaines de jeunes en âge d'être collégiens. Le service municipal de médiation, tout juste créé, s'est investi pour canaliser, dans des conditions difficiles, les pulsions violentes et favoriser le retour au calme. Je veux saluer leur travail au service de tous les Argenteuillais.

Au-delà de cette période particulière, nous savons que la **tranquillité publique est une des conditions fondamentales d'exercice et d'épanouissement de la citoyenneté** de chacun.

C'est pourquoi, nous avons souhaité franchir une nouvelle étape, **lors du Conseil municipal du 4 octobre 2010**, avec l'adoption de notre plan d'action pour la prévention et la tranquillité publique. Ce plan prévoit le renforcement du dispositif de **prévention spécialisée**, la mise en place d'un service de **médiation urbaine**,

Notre plan d'action pour la prévention et la tranquillité publique prévoit un renforcement de la prévention spécialisée, de la police municipale et de la vidéo-protection

le renforcement des **effectifs de policiers municipaux**, le renforcement du **dispositif de vidéo-protection**, la mise en oeuvre du **dispositif spécifique « sécurité commerce »**, le traitement des incivilités avec **l'application du rappel à l'ordre** et la possibilité d'effectuer au sein des services de la mairie des **peines de travaux d'intérêt général**. Cette étape vient après la **remise en ordre intervenue en 2008** que nous avons articulée autour de trois lignes directrices : le **professionnalisme** des acteurs - avec l'amélioration de la verbalisation sur la voie publique -, la **déontologie** - avec la rédaction de la charte et la constitution du comité d'éthique de la vidéo-protection - et la **proximité** - avec la prise en charge systématique des voitures-épaves.

La politique menée depuis 2002 ne produit pas de résultats convaincants. Le gouvernement renforce l'arsenal législatif répressif après chaque fait divers, mais a supprimé 5 000 postes de policiers. À Argenteuil, les effectifs sont passés en moins de 3 ans de 300 à 250 agents. Face à ce désengagement, le Conseil municipal a, une nouvelle fois, **demandé au Préfet la création à Argenteuil d'une « brigade spéciale de terrain »**, nouvelle appellation de la police de proximité.

Voilà les éléments que je voulais sans plus tarder porter à votre connaissance. **Le choix politique de la majorité du Conseil municipal est un choix de responsabilité et de respect des Argenteuillais**, dont la sécurité ne doit pas pâtir des polémiques politiciennes. **À l'agitation des paroles, je préfère le résultat des actes.** C'est le sens de notre travail quotidien pour Argenteuil.

Je vous assure de ma détermination

Philippe Doucet

Votre maire, **Philippe Doucet**



Photo © L. Piron-Pailliser

Le plan d'action pour la tranquillité publique

Renforcement de la prévention spécialisée

En coopération avec le Conseil général du Val-d'Oise, le travail de prévention spécialisée sera poursuivi à Argenteuil. Deux associations, Valdocco et Contact, agiront sur le territoire au lieu de trois. Le nombre d'animateurs de prévention ne varie pas et les secteurs d'intervention prioritaires restent identiques mais ont été répartis différemment. Il s'agit, pour la Ville, de souligner l'importance de la protection de l'enfance en difficulté.

Renforcement de la police municipale

La police municipale a été structurée, son encadrement renforcé et ses agents bénéficient d'une formation continue. Ses effectifs vont passer de 25 à 30 agents. La convention de partenariat avec la police nationale sera renégociée pour répartir plus clairement le travail de l'une et de l'autre, en tenant compte des impératifs de la police municipale, des réductions des effectifs de police nationale et des besoins des Argenteuillais.

Évaluation et renforcement de la vidéo-protection

Le premier dispositif de vidéo-protection date, dans notre ville, de 2005. Il est temps d'établir un diagnostic afin d'en corriger les manques et les erreurs. Le plan de développement de 30 caméras, qui s'ajouteront aux 57 existantes, permettra de renforcer la prévention de l'atteinte aux personnes, aux biens, aux commerces, aux établissements professionnels aux équipements et aux bâtiments publics. Il sera

présenté au Comité d'éthique de la vidéo-protection, aux Conseils de proximité et au Conseil municipal.

Application du « rappel à l'ordre » pour les incivilités

La loi autorise les maires à effectuer un « *rappel à l'ordre* » à l'encontre de l'auteur de faits « *susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques* ». Le rappel à l'ordre consiste en une convocation, par le maire ou l'un de ses adjoints, en mairie de l'auteur d'une incivilité, d'un acte de dégradation de faible importance ou de nuisance sonore, pour lui signifier, lors d'un entretien solennel que son comportement est inacceptable et qu'en cas de renouvellement, des poursuites seront engagées. Dans le cas où l'auteur est mineur, il devra être accompagné de ses parents.

Travail d'intérêt général au sein des services municipaux

Créé par la loi du 10 juin 1983, le travail d'intérêt général est une peine prononcée, en complément ou en remplacement d'une peine de prison, par le tribunal pour enfants ou par le tribunal de police en répression d'une contravention. Elle peut également être prononcée par le tribunal correctionnel en répression d'un délit. Le TIG consiste à effectuer un travail non rémunéré, au sein d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Il sera mis en œuvre à Argenteuil, dans les conditions prévues par la loi, en cas de dommages causés sur des espaces, des équipements publics ou du mobilier urbain.

Ça avance

Aide à la réussite éducative : 500 bénéficiaires du remboursement de la moitié de la Carte Imagine'R

500 jeunes bacheliers Argenteuillais entamant des études supérieures ont obtenu le remboursement de la moitié du prix de leur carte de transport Imagine'R par la municipalité.



SOS rentrée : 40 demandes satisfaites

40 lycéens et étudiants ont bénéficié du nouveau dispositif municipal « SOS rentrée ». Ce dispositif a permis d'aider ceux qui n'avaient pas d'orientation scolaire ou universitaire avant les congés d'été à trouver une formation adaptée dès la rentrée.

Plus de 600 Pass'Sport pour encourager la pratique sportive des jeunes Argenteuillais

Les dossiers sont encore en cours de traitement. Mais les services estiment que le nombre d'aides à la première inscription à une activité sportive d'un enfant argenteuillais âgé de 6 à 18 ans dépasse les 600.

Accession sociale à la propriété : 60 futurs propriétaires bénéficient de l'aide de l'Agglomération

La commission chargée d'examiner les demandes au titre de l'accession sociale à la propriété d'un certain nombre de logements en construction a validé 128 dossiers. 60 réservations ont d'ores et déjà été signées par de futurs propriétaires de leur logement.